

RELEVÉ DE DECISIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Jacqueline MOREL, Laurence BERTRAND, Guillaume CAMUS, Chantal CHARPENTIER, Emilie CHOISMIN, Evelyne DESSUILLE, Bernard DHOURY, Baptiste LECAT, Séverine LEGRANGER, Brigitte VASSEUR,

Etaient absents représentés : Isabelle DESSERTY donne pouvoir à Bernard DHOURY, Didier VOITURONT donne pouvoir à Guillaume CAMUS, Frédéric MULLER donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMY, Fabrice LOCMONT donne pouvoir à Brigitte VASSEUR

Absents excusés : Marion FREDON, Christophe HENRIQUET

A été élue secrétaire de séance : Madame Séverine LEGRANGER

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

✓ **DENOMINATION DE VOIES**

1/ L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la nouvelle dénomination « rue Stanislaw Calinski » pour la voie entre la rue Saint Martin et la rue du Moulin,
- De charger Monsieur le Maire de communiquer cette information à tous les services concernés,
- De procéder à une numérotation métrique sur la nouvelle rue Stanislaw Calinski.

2/ L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la nouvelle dénomination « Impasse de l'Ancienne Ferme » pour l'impasse perpendiculaire à la rue de Picardie,
- De charger Monsieur le Maire de communiquer cette information aux riverains et aux services concernés,
- De prendre en charge le coût financier du changement d'adresse pour les administrés concernés,
- De procéder à une numérotation métrique sur la nouvelle Impasse de l'Ancienne Ferme.

✓ **DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE L'OISE DES CLASSES ENVIRONNEMENT (SMIOCE)**

Considérant qu'il est nécessaire pour chacune des communes de se prononcer sur la décision de dissoudre le syndicat, l'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la dissolution du SMIOCE,
- De retenir la clé de répartition précisée en annexe 1 et 2 de la délibération du conseil syndical du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes Environnement en date du 23 novembre 2013.

✓ **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023/2026 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'OISE**

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

✓ **REMBOURSEMENT LOCATION DE SALLE**

L'assemblée, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande de remboursement de Monsieur John HENRI.

✓ **ADHESION A LA CONVENTION CADRE D'ACCES ET D'UTILISATION DES MISSIONS ET SERVICES HORS COTISATION PROPOSES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALES DE L'OISE (CDG60)**

Conformément à l'avis rendu par les membres de la commission de finances du 29 novembre 2023, l'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y

rapportant (formulaire de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...)

✓ **TAXE INTERIEURE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ELECTRICITE (TICFE) : REVERSEMENT DE L'ACCISE 2023**

L'assemblée, par 15 voix pour et 1 abstention décide :

- De ne pas suivre l'avis rendu par la commission de finances du 29 novembre 2023,
- De reverser la somme de 360 810 € au SEZEO en 2023,
- De maintenir le reversement de la différence entre le montant calculé par les services de l'État et celui calculé en référence à l'accise 2023 recalculée 56 553 €, réindexé selon l'année en vigueur, dans l'hypothèse où la population communale serait maintenue au-dessus du seuil de 2 000 habitants les années suivantes.

✓ **CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Conformément à l'avis rendu en commission de finances du 29 novembre 2023, l'assemblée, décide, à l'unanimité de ne pas souscrire au contrat statutaire en 2024 et de devenir auto-assureur.

✓ **DECISIONS MODIFICATIVES – VIREMENTS DE CREDITS**

Afin de reverser la somme de 360 810 € au SEZEO correspondant à une partie de la TCCFE, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prévoir des crédits suffisants au budget de la commune. L'assemblée, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédit suivant, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
014-7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	-361 000	731-73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	+361 000

Longueil Sainte Marie, le 12 décembre 2023

Le Maire,
Stanislas BARTHELEMY

